



Mines Alert Canada



RAPPORT ANNUEL 2013

Conseillers

Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
Peter J. Usher
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Alan Young

Conseil d'administration

Co-présidentes : Earl Commanda, Ottawa, Ontario

Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario

Trésorière : Ian Thomson, Ottawa, Ontario

Secrétaire : Kevin O'Reilly, Yellowknife, T. N.-O.

Directeurs : Ken Luckhardt, Toronto, Ontario

Jennifer Simard, Kapuskasing, Ontario

Laura Calm Wind, Thunder Bay, Ontario

Arnold Yellowman, Sarnia, Ontario

Jean Symes, Ottawa, Ontario

Anne Sam, Fort St. James, C.-B.

Bruce Maclean, Winnipeg, Manitoba

Tracy Glynn, Fredericton, N.B.

Membres en 2013

1. Alternatives North
2. L'Alliance de la Fonction publique du Canada
3. Ami(e)s de la Terre
4. Bathurst Sustainable Development
5. Bedford Mining Alert
6. Canadian Environmental Law Association (CELA)
7. Centre for Longterm Environmental Action Newfoundland/Labrador (CLEANf/Ld)
8. Développement et Paix
9. L'Église Unie de Canada
10. Friends of the Stikine Society
11. Fonds humanitaire des Métallos
12. Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de l'automobile
13. Inter Pares
14. International Institute of Concern for Public Health (IICPH)
15. Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
16. Mixedwood Forest Society
17. La Nation Innu
18. Nature Canada
19. Northwatch
20. Polaris Institute
21. Primate's World Relief and Development Fund
22. Rivers Without Borders
23. Sierra Club of Canada
24. Société pour la nature et les parcs (SNAP)
25. Syndicat canadien de la fonction publique (SFCP)
26. Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)
27. Yukon Conservation Society (YCS)



Le personnel de Mines Alerte : de gauche à droite, la coordonnatrice du programme d'Amérique Latine Jen Moore, le coordonnateur aux communications et à la sensibilisation Jamie Kneen, le coordonnateur du programme canadien Ramsey Hart, la coordonnatrice à la recherche Catherine Coumans et la coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration Susan Murdock.



MiningWatch Canada

Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada a été créé en 1999 par des groupes environnementaux, syndicaux et autochtones du Canada désireux d'institutionnaliser leur travail sur les questions minières, ainsi que par des groupes canadiens de développement international, de justice sociale et de défense des droits de la personne intéressés à soutenir des organismes partenaires et des collectivités des pays du Sud aux prises avec des incursions et des abus découlant de l'activité d'entreprises minières canadiennes.

Mines Alerte repose sur le principe selon lequel les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas être traités isolément mais, bien au contraire, leur résolution est interdépendante. L'organisme a été mis sur pied afin de créer et renforcer des réseaux mondiaux visant à soutenir les collectivités touchées par les activités minières et à susciter des réformes permettant de prévenir et de sanctionner les pratiques minières irresponsables et de se pencher sur les abus actuels et passés.

Mines Alerte est devenu une voix prépondérante dans l'élaboration de politiques minières susceptibles d'obliger les entreprises à rendre des comptes, peu importe qu'elles mènent leurs activités au Canada ou qu'elles commettent des exactions à l'étranger. Son conseil d'administration et son personnel possèdent les connaissances et l'expérience voulues dans les domaines des politiques et des campagnes environnementales, de l'organisation communautaire et syndicale, du développement économique communautaire, de la cueillette de fonds, de la gestion des organisations, du développement international, de la solidarité internationale et des droits des peuples autochtones.

Ce qui guide notre travail

Nous croyons au principe du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, par les collectivités autochtones avant que des activités de développement minier soient menées sur leurs territoires ancestraux. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la protection du capital naturel et de la santé de l'environnement pour les futures générations.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière, et nous les aidons à obtenir l'aide technique et l'écoute dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous répondons régulièrement à des demandes d'information de la part d'organismes, de collectivités, de Premières Nations, de médias, de cinéastes, d'investisseurs et d'étudiants.

Nous facilitons l'établissement de liens et d'échanges entre les collectivités touchées par l'activité minière et les organismes qui les représentent et travaillent avec elles, de façon à ce qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs idées, leurs succès et leurs défis et qu'ils puissent apprendre directement les uns des autres. Ainsi, ils ne sont pas obligés de lutter dans l'isolement.

Nous collaborons, avec d'autres organismes réunis en coalitions et en groupes de travail autour d'objectifs communs, à construire des réseaux de partage d'information et d'idées ainsi que des relations de travail entre les organisations.

Nous menons des recherches crédibles en réponse aux demandes de collectivités et d'autres organismes intéressés.

Nous revendiquons des changements réglementaires – notamment à l'égard des entreprises minières canadiennes ayant des activités internationales. Nous avons appris avec le temps que l'environnement ne peut pas être protégé sans une solide régle-

mentation soutenue par un personnel suffisant. Il arrive parfois que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous amène à engager des poursuites judiciaires et à participer à des évaluations environnementales et à d'autres processus administratifs.

Nous participons, avec des représentants de l'industrie et des gouvernements, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, à ce titre, nous respectons son Code d'éthique.

Nous considérons que l'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui entraîne des bénéfices à court terme et des conséquences à long terme. Jusqu'à ce que les ressources en métaux aient été épuisées et que notre capacité de recyclage et l'efficacité de nos matériaux aient atteint notre niveau de consommation, l'activité minière se poursuivra. Cependant, elle doit être encadrée par des normes beaucoup plus sévères et ne doit pas avoir la possibilité de refiler ses coûts les plus importants et ses responsabilités à la population ainsi qu'aux générations futures.

Nous considérons que soulever des questions sur les répercussions des projets miniers ainsi que sur la capacité des gouvernements à les surveiller et les contrôler constitue un important service public, que nous sommes fiers d'offrir.

Faits saillants de l'année 2013

Raconter notre histoire au public

Chaque semaine, des milliers de gens consultent notre site web pour y trouver de l'information et y lire des analyses. En outre, nous envoyons quotidiennement des nouvelles, des bulletins d'information, des alertes et des mises à jour à plus de trois milles abonnés inscrits sur nos listes d'adresses électroniques. Notre présence sur les médias sociaux n'est pas à dédaigner. Les blogues et les articles de Mines Alerte sont très lus et très souvent repris, y compris sur le populaire portail web indépendant, rabble.ca. À la fin de 2013, nous comptons près de 4 000 fans sur Facebook, en hausse d'un tiers, l'année dernière seulement. Encore plus impressionnant, le nombre de nos adeptes de Twitter a augmenté de 58 % au cours de l'année, pour se chiffrer à près de 8 000, parmi eux des militants, des journalistes et des représentants élus ainsi qu'un grand nombre de gens de l'industrie. Nous espérons qu'ils s'en trouvent plus informés. Même s'ils ne font que nous surveiller, il est évident qu'ils nous prennent au sérieux !

De plus, les médias « traditionnels » de la presse écrite, de la radio et de la télévision nous interpellent presque tous les jours et nous demandent de leur accorder des entrevues ou de leur fournir des informations et des analyses de fond. Il s'agit de publications communautaires et académiques ainsi que des grands organes de presse, au palier national et international, comme le Globe and Mail, la SRC, CTV, le Guardian ou El País de l'Espagne.

Connaissance et expertise collective

En mars 2013, Mines Alerte s'est allié à Inter Pares pour mettre sur pied un atelier sur les outils et les techniques devant

renforcer la campagne stratégique contre des entreprises basées aux États-Unis et au Canada. Les participants ont été impressionnés par le contenu utile et l'approche participative. Nous l'avons ensuite adapté dans un cadre plus large aux fins de formation sur les questions minières et sur les mouvements de justice sociale/environnementale. Nous avons organisé des séances de formation pilote à l'intention d'une trentaine de participants venus de onze pays, lors des conférences de l'Observatoire latino-américain des conflits miniers (OCMAL) qui se tenaient à Lima et au Mexique au nom du collectif de médias indépendants, Periodistas de a Pie, en collaboration avec le Réseau mexicain des affectés par les activités minières (REMA). Nous raffinerons cette méthodologie au fur et à mesure que nous la partagerons avec les organisateurs, les chercheurs et les journalistes, partout au monde.

En finir avec l'impunité des sociétés canadiennes et le soutien du gouvernement du Canada pour les entreprises criminelles, au plan international

Exposer le soutien de l'ambassade canadienne pour les intérêts miniers

Dans un rapport que nous avons rédigé en collaboration et intitulé « Corruption, Murder and Canadian Mining in Mexico: The Case of Blackfire Exploration and the Canadian Embassy », le premier d'une série sur le sujet, nous soulignons l'exhaustif soutien inconditionnel que les ambassades du Canada accordent aux entreprises minières canadiennes.

Arrêter les manœuvres d'ordre juridique auxquelles les sociétés se prêtent pour éviter toute responsabilité

Après avoir interrogé des femmes qui avaient été violées par des gardes de sécurité à la mine de Porgera, exploitée par Barrick Gold en Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons dénoncé l'ensemble d'avantages sociaux que l'entreprise leur a offert, à condition qu'elles renoncent à leur droit d'intenter des poursuites contre l'entreprise. Nous avons soumis la question au haut-commissaire des droits de la personne des Nations Unies qui a demandé à Barrick de procéder à un examen indépendant visant à « identifier des domaines d'amélioration possibles » (ce qu'elle n'a pas fait). Selon lui, « il faut présumer que, dans la mesure du possible, aucune renonciation ne devrait être imposée sur toute réclamation ayant été résolue par le biais d'un mécanisme de règlement des griefs non judiciaire ». Nous avons également dénoncé un cas semblable dans une filiale de Barrick, soit la mine d'or North Mara, en Tanzanie, où des pressions sont exercées sur les victimes de violence par des gardes de sécurité de l'entreprise et par la police (sur la propriété de la société) pour qu'elles signent des accords similaires inacceptables.

En utilisant Barrick à titre d'exemple, nous avons fait part de notre préoccupation à l'effet que les entreprises utilisent ces procédures de règlement des griefs pour éviter toute responsabilité en ce qui a trait à des actes criminels et des violations flagrantes des droits de la personne auprès du Forum des Nations Unies sur les droits humains et de commerce qui se tenait à Genève, où nous avons obtenu le soutien d'organisations sur la même longueur d'onde que nous. Nous collaborons avec des organisations internationales partenaires pour limiter le recours aux mécanismes de règlements des griefs non judiciaires au niveau du projet à des

domaines où ils peuvent en théorie être légitimement appliqués, comme des conflits mineurs au palier local. Nous tenons aussi à veiller à ce que les recours légaux appropriés soient disponibles aux fins de réparation dans le cas de violation des droits de la personne ou d'infractions pénales.

Debbie Stothard, secrétaire générale de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, a tenu sa promesse et a réitéré notre message lors de la séance de clôture du Forum des Nations Unies par ces mots : « la résolution 1325 du CSNU stipule que le viol en temps de guerre est un crime non amnistiable. Mais, en affaires, c'est différent. Dans le cas d'une mine d'or canadienne en Papouasie-Nouvelle-Guinée, des femmes ayant été victimes de viols collectifs par des employés pendant de nombreuses années ont reçu des poulets dans le cadre de programmes de subsistance. Ce n'est pas de la justice ».

Campagne pour l'accès à la justice pour les victimes des grandes sociétés canadiennes

En tant que fondateur du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE), nous avons lancé conjointement la campagne « Une affaire de justice » pour exiger que le Canada répare le tort causé par ses opérations outre-mer en autorisant l'accès aux tribunaux canadiens, par l'intermédiaire d'un ombudsman du secteur extractif indépendant. Nous demandons aux partis d'opposition d'inclure ces questions à leurs plateformes lors de la campagne électorale fédérale de 2015. Parmi des exigences connexes, notons le retrait du soutien politique et financier gouvernemental lorsque les entreprises ont été reconnues coupables d'avoir commis des abus, ainsi que la mise à exécution de règles impératives pour surveiller et contrôler leur comportement.

Arrêter les poursuites judiciaires

Les entreprises canadiennes ont souvent recours à des dispositions d'investisseur-état contenues aux accords de libre-échange et d'investissements pour obliger les gouvernements étrangers à acquiescer aux projets miniers contre leur volonté, et contre celle de leur peuple, sous peine de pénalités exorbitantes. En collaboration avec des groupes à El Salvador et des alliés internationaux, nous avons organisé une tournée de militants salvadoriens dans vingt villes à travers le Canada et le nord-est des États-Unis, suivi d'une délégation à El Salvador pour faire pression sur la poursuite judiciaire de la Pacific Rim Mining contre le gouvernement de ce pays. Nous avons également obtenu plus de 300 000 signatures sur des pétitions en ligne demandant à Infinito Gold d'abandonner sa poursuite d'un milliard de dollars contre le Costa Rica pour avoir interdit des mines de métaux à ciel ouvert. Ceci a résonné auprès des médias du Costa Rica et a contribué à soutenir les groupes environnementaux de ce pays qui se sont battus en faveur de l'interdiction.

Réglementer le secteur minier au Canada

Réécrire le Règlement sur les effluents des mines de métaux

Nous avons accepté l'invitation du gouvernement du Canada d'être un des principaux participants de la société civile à

l'examen de dix ans du Règlement sur les effluents des mines de métaux. Des ONGs alliées et nous y faisons des propositions pour une réglementation plus stricte et nous dénonçons les manipulations de l'industrie ainsi que les pressions exercées en faveur du statu quo, ou pire.

Réagir à la « ruée » vers le Yukon

Notre travail au Yukon s'est élargi en 2013 lorsque Ramsey a vu de première main les zones touchées par les activités minières historiques et provisoires sur le territoire. Il a rencontré des gens qui favorisent une approche plus équilibrée envers le développement. Ils ont identifié des enjeux essentiels devant faire l'objet d'un soutien continu. Nous avons réalisé cinq entrevues sur vidéo avec des militants du Yukon qui ont parlé avec éloquence de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leur territoire. Ces vidéos serviront à sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux auxquels la région est confrontée.

Prouver la valeur de l'Inventaire national des rejets de polluants

Grâce à une décision en notre faveur rendue par les tribunaux en 2009 qui oblige les minières à signaler au gouvernement la toxicité de leurs déchets, nous avons pu signaler une fuite massive de boue en provenance de la mine de charbon qui rejetait des niveaux élevés de contaminants dans le bassin versant de la rivière Athabasca. Notre entrevue sur les ondes de la SRC a contribué à obliger le gouvernement de l'Alberta à rectifier ses revendications initiales à l'effet que les déchets rejetés étaient inertes. Avant le litige initié par Mines Alerte et Grands Lacs, bien représentés par Ecojustice, les minières profitaient d'une exemption périmée en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Inclure l'intégrité dans la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE 2012)

En 2013, Mines Alerte a continué de diriger le Réseau canadien de l'environnement et le Caucus de planification et d'évaluation environnementale (RCEN/PÉE) alors que le RCEN procédait à sa reconstitution en vertu de nouveaux règlements administratifs suite à la perte de la quasi-totalité de son financement (majoritairement en provenance du gouvernement fédéral). Nous avons soumis des recommandations sur la réglementation de base révisée conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit la Liste des projets désignés, officiellement les « Règlements faisant référence aux activités ». Notre présentation démontrait comment réécrire la liste des projets afin de protéger avec force le public et l'environnement tout en maintenant un cadre réglementaire prévisible et cohérent pour les promoteurs. Il ne faut pas se surprendre que seules quelques-unes de nos recommandations ont été adoptées.

Au cours de l'année, les médias ont grandement couvert la réduction de la portée de la loi, à laquelle le public s'est beaucoup intéressé, alors que les différents projets sont soumis au processus d'examen nouvellement diminué ou sont dérivés vers des examens provinciaux. Ils se sont également intéressés à la publication de la Liste des projets désignés révisée. Parmi les principales préoccupations, notons une diminution de l'accès du public au processus d'examen, le refus d'établir des commissions d'examen de plusieurs grands projets plutôt que des évaluations « standard » sur demande publique et de groupes autochtones et le genre de

projets qui ne seront même plus considérés aux fins d'évaluation (l'extraction de bitume in situ, par exemple, ou des mines de graphite).

À la fin de l'année, le commissaire à l'environnement et au développement durable (au bureau du vérificateur général) a également entrepris une étude des modifications législatives de 2012.

Nous avons aussi contribué à un certain nombre d'évaluations environnementales au niveau des projets, y compris ceux de la mine de cuivre de Marathon, des mines de platine dans le nord de l'Ontario, de la mine de tungstène de Sisson au Nouveau-Brunswick, de la mine d'éléments de terres rares de Kipawa dans l'ouest du Québec et de la mine New Prosperity en Colombie-Britannique.

Le projet Prosperity de Taseko Mines

La proposition relative à la « nouvelle » mine Prosperity modifiait un plan que le cabinet fédéral avait rejeté en novembre 2010. « Nouveau » n'est pas synonyme de « mieux ». En fait, selon les propres déclarations de l'entreprise faites lors du processus antérieur, ce serait presque certainement pire. Notre présentation à la commission d'examen fédéral examinant le projet a mis en évidence l'incapacité de la société à faire face aux importantes répercussions néfastes que le groupe précédent avait identifié. Nous faisons valoir que le projet signifierait un recul énorme en termes de protection de l'environnement et du respect des droits des Autochtones. En fin de compte, la commission a conclu que le projet aurait un impact « significatif » (néfaste) sur l'environnement. À la fin de février 2014, le cabinet fédéral a rejeté la proposition. Ce fut une grande victoire pour la science et pour les droits des Autochtones ainsi que pour les Premières nations et les ONGs qui s'opposaient à ce projet pour ces motifs.

Connexions nord/sud entre les chefs autochtones

Nous avons facilité la participation de John Cutfeet, membre de la Première nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (KI), à l'événement « Yes to Life! No to Mining! » qui se tenait à Oaxaca, au Mexique. Il y a présenté une traduction en espagnol de la déclaration de KI sur l'eau. Cette dernière comprenait un énoncé de solidarité avec le mouvement des droits autochtones Idle No More. Une peinture murale du Mexique/Canada consacrée aux « gens qui s'organisent pour défendre le bien commun » a été dévoilée après la conférence.



John Cutfeet en Oaxaca, Mexico. Photo : Jen Wilton.

Nous avons aussi vu aux visites de deux chefs des Premières nations au Pérou, à savoir la chef Bev Sellars de la bande indienne de Soda Creek, en Colombie-Britannique (et présidente de FNWARM, First Nations Women Advocating Responsible Mining) et du chef Arlen Dumas de la Nation crie de Mathias Colomb, au Manitoba. Leur mission consistait à partager l'expérience de leurs peuples, contrant la propagande diffusée par le gouvernement canadien et les sociétés minières quant au bien que fait l'exploitation minière aux peuples autochtones du Canada. Un point culminant de la visite du chef Dumas a été sa présentation à une communauté en cours de négociation avec HudBay, une entreprise contre laquelle sa propre Nation se bat depuis des années.

Conférences et publications

- Nous avons tenu une conférence d'un jour intitulée « Beyond Extraction » à l'Université Carleton en collaboration avec la revue *Studies in Political Economy*, dans le cadre de laquelle on étudiait les principes et propositions visant à dépasser le modèle de développement extractiviste dominant.
- L'agence allemande d'aide GIZ nous a invité à participer à la Conférence de Bangkok « Resource Curse or Resource Blessing? » où nous avons fait ressortir les déficits de développement associés à l'exploitation minière.
- Lors du Forum des Nations Unies sur les droits humains et de commerce, à Genève, nous avons montré comment les méca-

nismes étatiques de règlements des griefs non judiciaires peuvent présenter de nouveaux dangers pour les victimes de violation de droits de la personne par les grandes sociétés, en citant le cas de Barrick Gold, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

- Dans un document présenté au Congrès minier mondial, 2013, « Evolving Standards and Expectations for Responsible Mining, A Civil Society Perspective », qui a maintenant été publié, nous avons analysé comment les normes de l'industrie et les attentes de la société civile ont évolué depuis notre première étude conjointe en 2005.
- Notre publication conjointe avec IndustriALL, CFMEU Australia, le syndicat des Métallos et Earthworks, intitulée « More Shine than Substance: How RJC certification fails to create responsible jewelry », examine la certification des systèmes du Responsible Jewellery Council et conclut qu'il est entaché d'irrégularités et de lacunes, en faisant donc un outil inefficace pour créer une chaîne d'approvisionnement écologique et socialement responsable dans l'industrie de la joaillerie.

Rejoindre un nouvel auditoire par l'entremise du théâtre politique

La pièce « The Last Walk of Adolfo Ich » relate à un nouveau public l'assassinat en 2009 d'un chef de la communauté maya par les forces de sécurité d'une entreprise minière canadienne qui fait maintenant l'objet d'une poursuite civile par le cabinet Klippensteins Barristers & Solicitors. La défenseure guatémaltèque, Lolita Chávez, a décrit vivre sous la menace constante d'une attaque en raison de son militantisme contre le racisme, l'exploitation minière et les projets hydroélectriques. Les intervenants ont lié la lutte de Lolita à l'érosion du droit à la dissidence au Canada et dans d'autres parties du monde.

Merci à...

Nous voulons remercier tous les organismes et toutes les personnes qui nous ont aidés au cours de la dernière année, ainsi que tous nos précieux donateurs qui contribuent à rendre notre travail possible. Nous saluons publiquement les donateurs institutionnels énumérés dans les déclarations des vérificateurs qui suivent.

DEFENDING DISSENT
WHEN LAND AND LIFE ARE IN PERIL
TUESDAY, MARCH 5 ARTS COURT THEATRE
7PM - 9PM 2 DALY STREET, OTTAWA
ADMISSION BY DONATION

featuring ALUNA THEATRE'S
The Last Walk of Adolfo Ich
 PERFORMANCE BASED ON STATEMENTS, INTERVIEWS, GOVERNMENT AND PUBLIC WEBSITES ABOUT MURDER OF MAYAN COMMUNITY LEADER IN CONTEXT OF CANADIAN MINING CONFLICT
 Revised and Directed by MARION DE VRIES
 Commissioned and Produced by ALUNA THEATRE, Toronto, ON
 BEATRIZ PIZANO, Artistic Director & TREVOR SCHWEIGER, Artistic Director
 FEATURING SHARONA SPEARS BAMBAL, TERE BATA LOBITTO RALANTIN, SEBASTIAN MARZALI, JESSICA ZEPEDA AND JACOB ZIMMER

FOLLOWED BY
The Criminalization of Dissent
 DISCUSSION WITH GUATEMALAN AND LOCAL GUEST SPEAKERS
 With • LOLITA CHAVEZ, Guatemalan Indigenous Women's Association
 "Voice of Resistance", K'iches Peoples Council and Western Peoples' Committee
 • ANTONIO CATALAN, Guatemalan Human Rights Defenders Unit (UDEFEQUA) With participation from KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiative, International Civil Liberties Monitoring Group (ICLMG) and MiningWatch Canada

Logos: Aluna Theatre, Nobel Women Initiative, MiningWatch Canada / Mines Alerte, Social Justice Fund, Americas Policy Group, KAIROS, MiMundo.org

FOR MORE INFORMATION: DEFENDDISSENT.OUR.WORDPRESS.COM • WE.DEFEND.DISSENT@GMAIL.COM



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

OHCID LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Comptables public enregistrés

Ottawa, Ontario
le 27 février 2014

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	137 177 \$	157 663 \$
Investissement à court terme (note 2)	35 846	72 034
Débiteurs	10 283	12 679
À recevoir de Canary Research Institute (note 4)	141 710	65 936
Frais payés d'avance	3 336	2 569
	328 352 \$	310 881 \$

PASSIFS À COURT TERME

Créditeurs et charges à payer	8 669 \$	12 301 \$
Remises de gouvernement payables	7 230	5 103
Revenu reporté (note 3)	108 492	94 309
	124 391	111 713

ACTIFS NETS

Fonds de réserve - intérieurement affectés (note 5)	142 000	137 000
Fonds de défense juridique - intérieurement affectés (note 5)	25 000	25 000
Actifs nets non affectés	36 961	37 168
	203 961	199 168
	328 352 \$	310 881 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
FONDS DE RÉSERVE		
Solde - début de l'exercice	137 000 \$	132 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	5 000	5 000
Solde - fin de l'exercice	142 000 \$	137 000 \$
FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Solde - début de l'exercice	25 000 \$	25 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés	-	-
Solde - fin de l'exercice	25 000 \$	25 000 \$
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde - début de l'exercice	37 168 \$	38 257 \$
Revenus nets pour l'exercice	4 793	3 911
Transfert au fonds de réserve (note 5)	(5 000)	(5 000)
Solde - fin de l'exercice	36 961 \$	37 168 \$

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
REVENUS		
Subventions	281 980 \$	294 027 \$
Générés par les programmes (note 4)	247 766	217 000
Adhésions, intérêts et autres	18 346	17 596
	548 092	528 623
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	24 436	32 425
Programme international	178 313	174 940
Programme interne	61 592	57 724
Programme de création de systèmes réglementaires	95 515	87 311
Programme de communication	106 743	92 515
Administration	76 700	79 797
	543 299	524 712
REVENUS NETS POUR L'EXERCICE	4 793 \$	3 911 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
ENCAISSE FOURNIES PAR (UTILISÉ POUR)		
EXPLOITATION		
Revenus nets pour l'exercice	4 793 \$	3 911 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	2 396	(10 934)
Dû de Canary Research Institute	(75 774)	26 412
Frais payés d'avance	(767)	(935)
Créditeurs et charges à payer	(3 632)	(3 271)
Remises de gouvernement payables	2 127	(7 644)
Revenus reportés	14 183	14 500
	(56 674)	22 039
INVESTISSEMENT		
Changement d'investissements à court terme	36 188	(1 659)
CHANGEMENT DE L'ENCAISSE POUR L'EXERCICE	(20 486)	20 380
Encaisse au début de l'exercice	157 663	137 283
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	137 177 \$	157 663 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minières. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces relevés des compte financier ont été préparés selon des normes comptables canadiennes pour des organismes sans but lucratif et incluent les pratiques comptables significatives suivantes :

(a) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses reliées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à néant \$ (2012 : néant \$).

(b) Constatation des produits

L'organisation utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions.

(c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces évaluations sont révisées annuellement et pendant que les réglages deviennent nécessaires, elles sont enregistrées dans les relevés des compte financier pour la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au prix coûtant, le coût amorti ou le coût approprié moins des allocations pour la diminution.

(e) Affectation des dépenses

L'organisation impute des coûts salariaux directs aux programmes.

2. INVESTISSEMENT À COURT TERME :

L'investissement à court terme consiste en deux certificats de placement garanties encaissable qui vient à échéance le 8 avril 2014 et portent un taux d'intérêt de 1.6 %.

3. PRODUIT REPORTÉ

	2013	2012
Solde - début de l'exercice	94 309 \$	79,809 \$
Moins : montant reconnu comme revenu pour l'exercice	(94,309)	(79,809)
Plus : montant reçu qui se rapportent à l'exercice suivant	108,492	94,309
Solde - fin de l'exercice	108,492 \$	94,309 \$

Le produit reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de trois autres administrateurs. Au cours de l'exercice, 171 905 \$ (2012 - 148 261 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada provenait de Canary. En date du 31 décembre 2013, il existe un montant à recevoir de 141 710 \$ de la part de Canary (2012 : 65 936 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2013 et des résultats de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date.

	2013	2012
Canary		
Actifs totaux	225 020 \$	191 490 \$
Passifs totaux	242 584	185 047
Actifs nets	12 436 \$	6 443 \$
Revenus globaux	228 344 \$	171 296 \$
Dépenses globales	222 351	183 787
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	5 993 \$	(12 491) \$

5. FONDS INTÉRIEUREMENT AFFECTÉS

FONDS DE RÉSERVE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de réserve affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré 5 000 \$ (2012 : 5 000 \$) à ce fonds.

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

En cours d'année 2009, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds de défense juridique affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de fournir des fonds pour des poursuites juridiques liées aux objectifs de l'organisation. Pendant l'année, l'organisation a transféré néant \$ (2012 : néant \$) à ce fonds.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les débiteurs, les sommes exigibles du Canary Research Institute, les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que les remises de gouvernement payables. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs de l'intérêt, de la monnaie, de crédit ou les risques de liquidité ou marché résultant de ces instruments financiers et la quantité portant des instruments financiers rapproche leur juste valeur.

7. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2016. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont environ 20 000 \$.

8. DONATEURS INSTITUTIONALES

L'organisation remercie pour leur soutien les organisations suivantes :

- Centre de recherche pour le développement international
- Congrès du travail du Canada
- L'Église Unie du Canada
- Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile
- Fonds humanitaire des Métallos
- Inter Pares
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- Primate's World Relief and Development Fund
- Sigrid Rausing Trust
- Wallace Global Fund